

Image not found or type unknown



Bénévolat pour une journée

Par **mariana**, le **02/12/2008** à **20:54**

Bonjour,

Nous avons créé une crêperie depuis 4 mois.

Nous devons faire un marché de Noël toute une journée.

Nous avons une amie retraitée qui se propose de nous offrir son aide à l'occasion de cette journée.

Nos questions:

Est-il légal de se faire seconder dans des menues tâches bénévolement?

Quelles seraient alors nos obligations vis-à-vis de l'administration?

Nous attendons vos réponses et vous remercions par avance